



Pour diffusion immédiate

TSX: FER

**LES MINES DE FER CENTURY ANNONCE LE DÉPÔT DE SES ÉTATS FINANCIERS,
SON RAPPORT DE GESTION ET SA NOTICE ANNUELLE**

Toronto, le 25 juin 2014 – Les Mines de fer Century (« Century » ou « la Société ») a le plaisir d’annoncer le dépôt de ses états financiers consolidés pour l’année fiscale terminée au 31 mars 2015, le rapport de gestion connexe ainsi que sa notice annuelle, le tout affiché au profil de Century sur le site de SEDAR et par la suite au site web de la Société, à www.centuryiron.com.

Au cours de l’année fiscale terminée au 31 mars 2015, la Société, avec son associé de coentreprise, WISCO International Resources Development & Investment Limited (« WISCO »), a marqué des étapes importantes dans le développement de ses projets en minerai de fer, soit l’achèvement de l’étude de faisabilité de son projet de DSO Joyce Lake, un gisement à haute teneur de fer exigeant de faibles coûts d’investissements; la diffusion de l’analyse économique préliminaire de son projet de taconite de Full Moon, qui recèle plusieurs milliards de tonnes de minerai, et l’identification d’une minéralisation de DSO au gisement de Black Bird. Avec ces réalisations, et un solde de trésorerie de 17,4 millions de dollars au compte d’une de ses coentreprises, Labec Century, en date du 31 mars 2015, la Société est bien positionnée pour jouer un rôle clé au courant du prochain cycle du marché pour le minerai de fer.

Quant à la Société mère, au 31 mars 2015 elle disposait d’un fonds de roulement important, de l’ordre de 41,4 millions de dollars, dont 30,7 millions de dollars en liquidités et en dépôts bancaires, ainsi que des comptes recevables nets de 10,7 millions de dollars, le tout libre d’engagements envers le développement de ses projets. Fortes de ses liens solides avec les grandes sociétés d’état chinoises WISCO et Minmetals Exploration & Development (Luxembourg) Limited S.à.r.l. (« China Minmetals »), Century poursuit son évaluation d’un large éventail de possibilités et d’ouvertures internationales qui pourraient déboucher sur des investissements dans des secteurs au-delà du minerai de fer, et à la recherche de capitaux sous des conditions intéressantes dans le marché mondial.

Sandy Chim, PDG de Century a déclaré :

« Avec plusieurs milliards de tonnes de ressources en minerai de fer à notre actif, et développées jusqu’ici, la Société est bien positionnée pour rapporter des sommes importantes à nos actionnaires lors de la reprise du marché. Nous avons confiance que notre solide bilan, dans le contexte du marché minier actuel, nous

permettra de bonifier la valeur pour nos actionnaires en poursuivant des acquisitions ou des investissements dans le marché non ferreux avec une utilisation judicieuse de capital. »

Au sujet de Century

Century est une entreprise consacrée à l'exploration et au développement potentiel de projets de fer au Canada. La Société détient d'importants intérêts dans la région prolifique de production de minerai de fer de la Fosse du Labrador dans l'est du Québec, et dans l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que dans la région de la Baie James au Québec. Century compte deux principaux partenaires stratégiques en WISCO et China Minmetals, deux sociétés d'état chinoises qui fournissent des ressources financières et des expertises techniques pour faire avancer les projets de la Société.

Le projet le plus avancé de Century et le projet DSO de Joyce Lake, une coentreprise avec WISCO située près de Schefferville au Québec. Century détient 60% et la coentreprise et WISCO en détient 40%. On y prévoit une production de 2,5 millions de tonnes par années en minerai à enfournement direct (DSO). L'affichage du rapport technique de l'étude de faisabilité bancaire a été complété en mars 2015.

La mission de la Société est d'accroître la valeur pour les actionnaires par l'allocation efficace de ses ressources capitales. Century détient une coentreprise avec WISCO pour développer ses ressources de minerai de fer. De plus, la Société est engagée dans l'exploration et l'évaluation d'occasions d'affaires au-delà du marché du minerai de fer pour créer une valeur additionnelle pour ses actionnaires. Site Web des Mines de fer Century : www.centuryiron.com.

Renseignements :

Robin Cook
Directeur du développement corporatif
416-977-3188, ext. 109
robin.cook@centuryiron.com

Pauline Couture
514-927-8424
pmc@pcassociates.ca

Renseignements prévisionnels

CE COMMUNIQUÉ CONTIENT DES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS AU SENS DES LOIS CANADIENNES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES. LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS DANS CE COMMUNIQUÉ REFLÈTENT LES ATTENTES DE CENTURY EN DATE DE SA DIFFUSION ET SONT DONC ASSUJETTIS AUX CHANGEMENTS PAR LA SUITE. LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS PEUVENT COMPRENDRE DES INFORMATIONS, ENTRE AUTRES, SUR LES INTENTIONS DE CENTURY QUANT À L'ÉVALUATION DE TRANSACTIONS PROSPECTIVES ISSUES DE LA REVUE PAR CENTURY DE SES OPTIONS STRATÉGIQUES ET DES FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLES. LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS SONT BASÉS, ENTRE AUTRES, SUR LES OPINIONS, LES PRÉSUMPTIONS, LES ESTIMATION ET LES ANALYSES QUI PEUVENT APPARAÎTRE RAISONNABLE À CENTURY AU MOMENT OÙ CES RENSEIGNEMENTS SONT FOURNIS, ET ILS SONT INTRINSÈQUEMENT ASSUJETTIS AUX RISQUES IMPORTANTS, INCERTITUDES, CONTINGENCES ET AUTRES FACTEURS QUI PEUVENT FAIRE EN SORTE QUE LES RÉSULTATS RÉELS ET LES ÉVÉNEMENTS SOIENT SENSIBLEMENT DIFFÉRENTS DE CEUX EXPRIMÉS OU SUGGÉRÉS DANS LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS. LES RISQUES, INCERTITUDES, CONTINGENCES ET AUTRES FACTEURS QUI POURRAIENT FAIRE EN SORTE QUE LES RÉSULTATS RÉELS DIFFÈRENT SENSIBLEMENT DE CEUX

EXPRIMÉS OU SUGGÉRÉS DANS LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS PEUVENT COMPRENDRE, ENTRE AUTRES, LES RISQUES GÉNÉRALEMENT ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS D’AFFAIRES DE CENTURY, TELLES QUE DÉCRITES DANS LA NOTICE ANNUELLE DE L’ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 2015. LE LECTEUR NE DEVRAIENT PAS SE FIER OUTRE MESURE AUX RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS NI SE FIER À CETTE INFORMATION À TOUTE AUTRE DATE. CENTURY POURRAIT METTRE CETTE INFORMATION À JOUR, MAIS NE S’ENGAGE AUCUNEMENT À LA FAIRE À QUELQUE MOMENT QUE CE SOIT, SAUF LORSQUE LES LOIS PERTINENTES EN VIGUEUR L’EXIGENT.